

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 10 février 2020

L'an deux mille vingt et le lundi dix février à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de M. Michel Dantin, Maire.

Concernant les délibérations 15, 16, 24 et 33, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de Mme Josiane Beaud, Première adjointe.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2019 DE LA VILLE DE CHAMBERY	Aloïs Chassot	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend connaissance du contenu du rapport de situation en matière de développement durable 2019 de la Ville de Chambéry.	5 min
2	SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE "ACTION COEUR DE VILLE"	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » ; Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention dont un modèle est joint en annexe de la présente délibération, avec l'Etat, le Grand Chambéry, le groupe Caisse des Dépôts, le groupe Action Logement, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, et le Conseil départemental de la Savoie.	1h17
3	NOUVELLE CONVENTION DE DELEGATION ET DE MISE EN OEUVRE DU "PERMIS DE LOUER"	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la nouvelle convention de délégation, en annexe ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention de délégation, en annexe ; Mandate le Maire ou son représentant à procéder aux formalités qui permettront la mise en œuvre du dispositif.	2h05

4	CESSION DE L'EPFL 73 A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CHAMBERY 2040 - SECTEUR ALSACE LORRAINE-GARIBALDI	Josiane Beaud	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Demande à l'EPFL de la Savoie de céder à la SPL CHAMBERY 2040 les parcelles BZ 110, BZ 111 ET BZ 118, au prix tel que défini dans la convention de portage du 19 juin 2017, évalué au 30 avril 2020 à 2 150 828,20 euros (deux millions cent cinquante mille huit cent vingt-huit euros et 20 centimes) ; les frais financiers étant affinés au jour de la signature de l'acte ; Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.	2h08
5	PROJET IMMOBILIER COMPAGNIE D'ARCHITECTURE NOUVELLE - AVENUE DES CHEVALIERS TIREURS - DEMANDE FORMULEE PAR LA VILLE DE CHAMBERY A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE DE CEDER LA PARCELLE BZ N°205 A LA SARL COMPAGNIE D'ARCHITECTURE NOUVELLE	Josiane Beaud	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Demande à l'EPFL de la Savoie de céder à la SARL Compagnie d'Architecture Nouvelle ou au profit de toute société qui pourrait être constituée et dont la SARL CAN serait partie prenante, la parcelle BZ 205 (tunnel de lavage), au prix tel que défini dans la convention de portage du 19 juin 2017, estimé à 531 018,12 € (cinq cent trente-et-un mille dix-huit euros et douze centimes) à la date du 30 avril 2020, Décide de la cession du fonds de commerce exploité sur la parcelle BZ 205 à la SARL CAN, ou au profit de toute société qui pourrait être constituée et dont la SARL CAN serait partie prenante, au prix de 350 000 € nets vendeurs ; Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération ; Impute la recette au budget 2020 de la Commune.	2h12
6	AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE SUR LES ESPACES EXTERIEURS DE BELLEVUE CŒUR DE CITE	Josiane Beaud	Mis aux voix, Mmes Sylvie Koska, Alexandra Turnar, Isabelle Rousseau, MM. Michel Dantin, Mustapha Hamadi, Henri Dupassieux, n'ayant pas pris part au vote (6), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant n°1 a la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec Cristal Habitat relative aux travaux de requalification de la rue Anatole France tel qu'annexé à la présente délibération ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer ledit avenant n°1 ; Dit que les crédits sont inscrits au budget.	2h15
7	AVENUE DE LA BOISSE - AVENANT FINANCIER N°2 A LA CONVENTION DE PORTAGE N°18-393 AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL) DE LA SAVOIE - CREATION D'UN PONT SUR LA LEYSSE ET LA RESTITUTION DU PARKING SCI NARCISSE	Josiane Beaud	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les modalités financières, conformément à la convention initiale signée le 26/10/2018 et à l'Avenant financier n° 2 ' 2ème acquisition ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier l'Avenant financier n°2 - 2ème acquisition à la convention de portage n°18-393 ' Chambéry ' Avenue de la Boisse.	2h16

8	ZAC VETROTEX - AVENANT FINANCIER N°1 A LA CONVENTION DE PORTAGE N°18-407 AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL) DE LA SAVOIE - DEPLACEMENT DE LA STATION SERVICE ESSO	Josiane Beaud	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les modalités financières, conformément à la convention initiale signée le 19/07/2019 et à l'Avenant financier n° 1 ' 1ère acquisition ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier l'Avenant financier n°1 - 1ère acquisition à la convention de portage n°18-407 ' Chambéry ' ZAC Vetrotex.	2h17
9	ZAC DU COVET - REMISE DES EMPRISES FONCIERES PROPRIETE DE L'OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA SAVOIE AU PROFIT DE LA VILLE DE CHAMBERY - DELIBERATION MODIFICATIVE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Retire la délibération n°2017-103, n°7 du 10 mai 2017 ; Accepte la remise foncière, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section CM sous les numéros 560-295-301-317-561-564-565-569-332- 347-349-351-571-572-367-575-387-577-579-585-586-587-416-417-589- 419-591-592-595-598-600-443 et 446, telles que définies ci-dessus, pour une superficie totale de 12 639 m² au profit de la Ville de Chambéry ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte définitif correspondant, ainsi que tous documents nécessaires à cette fin ; Dit qu'en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts, la présente remise est exonérée de tous droits d'enregistrement et de publicité foncière.	2h18
10	ACQUISITION DES VOIRIES DE LA ZONE DES FONTANETTES - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de l'acquisition, à titre gratuit, des emprises de voirie situées « rue Joseph Fontanet », cadastrées section AH n°57 ' 83 ' 91 et 93, pour une superficie totale de 913 m² ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition ; Dit qu'en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts, l'acquisition faite par la Ville de Chambéry dans le cadre de cet échange est exonérée de tous droits d'enregistrement et de publicité foncière.	2h19
11	ESPACE PIERRE COT - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC	Walter Sartori	Mis aux voix, M. Henri Dupassieux, s'étant abstenu (1), M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Constata la désaffectation de l'emprise d'environ 402 mètres carrés, ci- dessus décrite sur la parcelle CE n°439, située « 26 rue Molière » ; Décide le déclassement de cette même emprise, appartenant au domaine public de la Commune.	2h20

12	ESPACE PIERRE COT - CESSION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES IMMEUBLES SAINT JOSEPH	Walter Sartori	Mis aux voix, M. Henri Dupassieux, s'étant abstenu (1), M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la vente à intervenir entre la Ville de Chambéry et l'Association des Immeubles Saint-Joseph de la parcelle, cadastrée section CE n° 439,(pour partie), d'une superficie de 402 mètres carrés environ, moyennant un prix de 80 400 euros (quatre-vingts mille quatre cents euros), vu l'avis du Pôle d'Evaluations Domaniales, soit un prix unitaire de deux cents euros le mètre carré ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Autorise l'Association des Immeubles Saint-Joseph à déposer les demandes administratives pour la réalisation de son projet, dans l'attente de la signature de l'acte authentique ; Impute la recette au budget 2020 de la Commune.	2h22
13	CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE CI N°43 ET DE LOTS DE COPROPRIETE SIS 222 PLACE SAINT LEGER	Walter Sartori	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la vente des lots 22, 23, 24 et 25 de la copropriété 222 place Saint-Léger ainsi que la parcelle CI 43 diminuée de l'emplacement d'environ 14 m² à conserver par la Ville au profit de Jérémy Huet ou au profit de toute société qui pourrait être constituée et dont Jérémy Huet serait partie prenante, au prix de 15 000 € (quinze mille euros) hors frais de notaire ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Autorise Jérémy Huet à déposer les demandes administratives pour la réalisation de ce projet, dans l'attente de la signature de l'acte authentique ; Impute la recette au budget 2020 de la Commune.	2h23
14	CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 6 RUE METROPOLE ET 39 RUE SAINT-REAL AU PROFIT DE MONSIEUR THOMAS SCHMIDER	Walter Sartori	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession de l'ensemble immobilier ci-avant défini, pour un montant de 450 000 euros (quatre-cent cinquante mille euros) hors frais de notaire et dans les conditions ci-avant définies au profit de Monsieur Thomas Schmider ou au profit de toute société que Monsieur Thomas Schmider pourrait constituer et dont il sera partie prenante en vue de l'acquisition ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que l'acquisition envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique, mais dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune ; cette vente n'est pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2020 de la Commune.	2h29

15	CESSION D'UNE SURFACE ISSUE D'UN LOT DE COPROPRIETE SIS 9 ET 11 RUE BONIVARD AU PROFIT DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS 9 ET 11 RUE BONIVARD	Walter Sartori	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession d'une surface d'environ 5,45 m ² issue du lot de copropriété n°3 située 9 et 11 rue Bonivard au profit du syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé à la même adresse pour un montant de 1 500 euros (mille cinq cents euros), hors frais de notaire, les frais de création du nouveau lot et la modification de l'Etat Descriptif de Division restant à la charge du syndicat des copropriétaires ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que la cession envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique, mais dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune ; cette vente n'est pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2020 de la Commune.	2h30
16	CESSION D'UNE SURFACE ISSUE DE DEUX LOTS DE COPROPRIETE SIS 9 ET 11 RUE BONIVARD AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE LA FONDATION DU BOCAGE	Walter Sartori	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession d'une surface d'environ 16,4 m ² issue d'une cave portant le numéro de lot de copropriété n°3 et d'un local d'activité portant le numéro de lot de copropriété n°7 situés 9 et 11 rue Bonivard au profit de la Fondation du Bocage pour un montant total de 22 510 euros (vingt-deux mille cinq cent dix euros), hors frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que la cession envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique, mais dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune ; cette vente n'est pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2020 de la Commune.	2h31
17	CESSION D'UN TENEMENT IMMOBILIER SIS 1 RUE VICTOR HUGO AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SULPICE THERME	Walter Sartori	Mis aux voix, MMes Françoise Marchand, Claudine Mourier, MM. Henri Dupassieux, Alain Caraco, s'étant abstenus (4), M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession de l'ensemble immobilier, pour un montant de 1 100 000 euros (un million cent mille euros) hors frais de notaire et dans les conditions ci-avant définies au profit de l'association Sulpice Therme ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que l'acquisition envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique, mais dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune ; cette vente n'est pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2020 de la Commune.	2h32

18	OUVERTURES DOMINICALES 2020 - AJOUT DE DEUX DIMANCHES SUPPLEMENTAIRES	Philippe Bard	Mis aux voix, MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (3), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise les ouvertures des commerces supplémentaires les dimanches 15 mars et 11 octobre 2020.	2h39
19	ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	Muriel Jeandet	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la lettre d'engagement pour l'accueil et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la lettre d'engagement pour l'accueil et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.	2h43
20	PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2018-2021	Muriel Jeandet	Mis aux voix, MMEs Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoît Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet éducatif territorial 2018-2021 présenté en annexe ; Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes et conventions résultant de ce dispositif.	2h46
21	CLASSES DE DECOUVERTES POUR L'ANNEE 2020	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'octroi d'aides aux enfants chambériens scolarisés à Chambéry pour les classes de découvertes à partir d'un séjour de 5 jours, selon les barèmes ci-dessus, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif de la Ville pour 2020 ; Reconduit le principe d'un fonds de solidarité de 2 000 € ; Autorise l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes à verser ces aides aux familles.	2h52
22	PLAN LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Alexandra Turnar	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le plan local d'éducation artistique et culturelle présenté en annexe ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ce plan ainsi que tous les actes et conventions résultant de ce dispositif.	2h55
23	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL	Benoît Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation, ni réserve.	3h03

24	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean- Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal.	3h04
25	AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean- Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'affectation du résultat 2019 du budget principal, telle que présentée ci-dessus.	3h26
26	BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessus.	3h27

27	CONSTITUTION DE PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES - BUDGET PRINCIPAL	Benoit Perrotton	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la constitution, au titre de l'exercice 2020, d'une provision pour risques et charges financières à hauteur de 220 000 euros ; Décide la constitution, au titre de l'exercice 2020, d'une provision pour reste à recouvrir sur compte de tiers à hauteur de 30 000 euros ; Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2020 ; Rappelle que ces provisions feront l'objet d'une opération comptable semi-budgétaire, constituée d'une charge de fonctionnement ayant comme contrepartie le crédit non budgétaire d'un compte de passif du bilan.	3h48
28	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les taux d'imposition suivants pour 2020 : 21,23 % pour la Taxe d'Habitation ; 29,43 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties ; 50,11 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties.	3h52
29	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT - OUVERTURES, MODIFICATIONS, CLOTURES - CREDIT DE PAIEMENT 2020	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les autorisations de programme et d'engagement 2020 et leurs crédits de paiement 2020, 2021, 2022 et suivants.	3h53

30	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ET PARTICIPATIONS	Benoit Perrotton	<p>Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Alain Caraco, s'étant abstenus (9), M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement des subventions d'équipement telles que présentées ci-dessus ; Approuve les durées d'amortissement de 5 ou 15 ans selon la nature de l'équipement financé.</p>	3h55
31	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A VERSER AU TITRE DE L'ANNEE 2020	Benoit Perrotton	<p>Mis aux voix, Mmes Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, n'ayant pas pris part au vote (2), Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (8), le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant, à procéder au versement des subventions accordées à chacune des associations ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ou avenants avec les associations (convention obligatoire dès lors que la subvention annuelle dépasse 23 000 euros) ; Approuve l'attribution forfaitaire de 4 euros par élève ; Approuve le versement des subventions suivantes pour les coopératives scolaires de chaque école publique, pour un montant de 19 076 euros, conformément au tableau joint en annexe ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif pour 2020.</p>	3h56
32	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2019 - BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	Benoit Perrotton	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Déclare que le compte de gestion du budget annexe du stationnement payant sur voirie dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation, ni réserve.</p>	4h01

33	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe du stationnement payant sur voirie.	4h02
34	AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2019 - BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'affectation du résultat 2019 du budget annexe du stationnement payant sur voirie, telle que présentée ci-dessus.	4h07
35	BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le budget primitif 2020 du budget annexe du stationnement payant sur voirie, tel que présenté ci-dessus.	4h09

36	BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean- Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le budget primitif 2020 du budget annexe des parkings en ouvrage tel que présenté ci-dessus.	4h12
37	CONVENTION DE PEREQUATION FISCALE PORTANT SUR LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DE LA CASSINE ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean- Benoit Cerino, Alain Caraco, s'étant abstenus (9), M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de péréquation fiscale ci-jointe ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer avec Chambéry Grand Lac Economie, la convention de péréquation fiscale portant sur la zone d'aménagement concertée de Cassine ci jointe.	4h16
38	CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA DEMOLITION - RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE VERT BOIS - DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Désigne comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre sur « Esquisse + » et maquette pour la démolition reconstruction du groupe scolaire Vert Bois, le projet B présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre Brenas Doucerain architectes, pour les motifs exposés ci- dessous. Ce projet est jugé le plus satisfaisant en termes d'insertion dans le contexte urbain. La forme du bâtiment permet une ouverture vers le paysage et une bonne intégration dans son environnement. Le projet est jugé comme un des plus fonctionnels. Ce projet présente des qualités au regard des critères d'appréciation hiérarchisés ci-dessous. Qualité de la réponse au programme, qualité fonctionnelle et prise en	4h24

			<p>compte des contraintes de fonctionnement du site :</p> <p>Les surfaces sont conformes aux prescriptions du programme.</p> <p>La réponse aux exigences environnementales est jugée qualitative et détaillée.</p> <p>Ce projet propose une bonne réponse fonctionnelle avec néanmoins des adaptations à effectuer dans le cadre des études comme la géométrie de la cour de la maternelle, les préaux, la qualité de la circulation d'élémentaire et de petits dysfonctionnements intérieurs.</p> <p>Ce projet présente une grande lisibilité du point d'entrée en raison de la présence de grands vitrages sur le hall à double hauteur et sur la BCD, qui créent un élément architectural « signal » bien visible. Il permet une bonne gestion des flux (séparation des flux maternelle /élémentaire).</p> <p>Le module « maternelle » fonctionne bien. Une grande salle de motricité est prévue, dans une position centrale.</p> <p>Qualité architecturale, qualité d'insertion du projet dans son environnement :</p> <p>La forme du bâtiment est simple et compacte. La toiture est traitée de manière qualitative.</p> <p>Il est apprécié la grande ouverture du groupe scolaire sur le parc du Talweg et sur le quartier, en cohérence avec le projet urbain.</p> <p>L'espace extérieur paysager peut donner lieu à de nombreux usages.</p> <p>La souplesse d'adaptation au projet urbain en cours est un atout.</p> <p>Il y a une bonne approche de la pérennité des matériaux extérieurs et intérieurs.</p> <p>Compatibilité du coût du projet avec l'enveloppe financière définie par le maître d'ouvrage :</p> <p>Enveloppe MOA affectée aux travaux : 8 730 000 € HT.</p> <p>L'équipe estime le coût travaux de son projet à 8 720 000 € HT.</p> <p>Coût recalculé conforme à l'enveloppe affectée aux travaux par le maître d'ouvrage. Economie sur le poste bâtiments temporaires (la maternelle reste dans l'existant.)</p> <p>Prise en compte des délais contraints, d'un chantier en plusieurs phases et de l'installation d'une école temporaire sur le site :</p> <p>Déménagement seulement pour les élèves de l'école élémentaire pendant 2 années scolaires.</p> <p>La préfabrication impacte positivement le délai.</p> <p>Livraison pour la rentrée 2022.</p> <p>Fin des aménagements extérieurs pendant l'automne.</p>	
--	--	--	---	--

39	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE MAINTENANCE DU SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION FINANCIERE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Grand Chambéry, la Ville de Chambéry et le Centre Communal d'Action sociale de Chambéry, pour la passation d'un marché ayant pour objet la maintenance évolutive, préventive, corrective, le support, les formations du système d'information de gestion financière ;</p> <p>Approuve la convention constitutive de groupement de commandes jointe à la présente et notamment le rôle de coordonnateur de Grand Chambéry ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commandes.</p>	4h29
40	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE MAINTENANCE DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA GESTION DE LA RELATION AUX USAGERS	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, le Centre Communal d'Action sociale de Chambéry, pour la passation d'un marché ayant pour objet la maintenance évolutive, préventive, corrective, le support, les formations du système d'information de gestion de la relation usager ;</p> <p>Approuve la convention constitutive de groupement de commandes jointe à la présente et notamment le rôle de coordonnateur de Grand Chambéry ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commandes.</p>	4h31
41	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR NUMERIQUE 2020-2025	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, le Centre Communal d'Action Sociale de Chambéry, la Ville de La Motte-Servolex et la Ville de la Ravoire, pour la passation d'un marché d'AMO pour l'élaboration du schéma directeur numérique 2020-2025 ;</p> <p>Approuve la convention constitutive de groupement de commandes jointe à la présente et notamment le rôle de coordonnateur de Grand Chambéry ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commandes.</p>	4h31

42	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN OEUVRE D'UNE SOLUTION INTRANET	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, le Centre Communal d'Action Sociale de Chambéry, pour la passation d'un marché ayant pour objet l'acquisition, la mise en œuvre, la maintenance évolutive, préventive, corrective, le support de formation d'une solution intranet ;</p> <p>Approuve la convention constitutive de groupement de commandes jointe à la présente et notamment le rôle de coordonnateur de Grand Chambéry ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commandes.</p>	4h31
43	SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) « POMPES FUNEBRES DE CHAMBERY ET DES COMMUNES ASSOCIEES (PFCCA) » - APPROBATION DES TARIFS DES PRESTATIONS DELEGUEES	Benoit Perrotton	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve les tarifs proposés par la SAEML PFCCA pour l'année 2020.</p>	4h32
44	SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) « POMPES FUNEBRES DE CHAMBERY ET DES COMMUNES ASSOCIEES (PFCCA) » - ADHESION DE 8 NOUVELLES COMMUNES ET MODIFICATION DE LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Prend acte de l'adhésion des 8 communes mentionnées ci-dessus au capital de la SAEML PFCCA, à hauteur d'une action chacune d'un montant unitaire de 1 000 € ;</p> <p>Dit que cet apport en capital viendra en déduction de celui initialement apporté par la Ville de Chambéry.</p>	4h33

45	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport	4h34
----	--------------------------------------	-----------------	---	------

* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le **12 FEV. 2020**

Michel Darlin
Maire

